



## **A S B AMPUIS**

Rue des Platanes

69420 AMPUIS

Tél.: 04 74 56 00 72

### **FICHE de PARTICIPATION aux COMPETITIONS**

LIEU : .....		DATE.....	
Catégorie : Nat. Prop. Promo.		Montant de l'Inscription.....	
<b>NOM et Prénom</b>		<b>Tampon de Sté organisatrice</b>	
1).....			
2).....			
3).....			
4).....			
5).....			



## **A S B AMPUIS**

Rue des Platanes

69420 AMPUIS

Tél.: 04 74 56 00 72

### **FICHE de PARTICIPATION aux COMPETITIONS**

LIEU : .....		DATE.....	
Catégorie : Nat. Prop. Promo.		Montant de l'Inscription.....	
<b>NOM et Prénom</b>		<b>Tampon de Sté organisatrice</b>	
1).....			
2).....			
3).....			
4).....			
5).....			

**L'Association sportive bouliste d'AMPUIS apportera une aide à ses licenciés sous le respect de la charte suivante :**

Formation en quadrette, composée uniquement de licenciés de notre association  
Formation en doublette, composée uniquement de licenciés de notre association.

**Les licenciés devront se rendre disponible pour chaque organisation de notre association et porter la tenue dans toutes les compétitions pour lesquelles ils demandent le remboursement.**

L'ASB AMPUIS remboursera le montant des inscriptions aux licenciés qui présenteront cette fiche correctement renseignée au verso et qui auront respecté cette charte, cependant pour des raisons budgétaires le plafond suivant est instauré :

- 8 remboursements maxi en quadrettes.
- 8 « « en doublettes ;
- 8 « « en tête à tête.
- Pas de remboursement pour les concours organisés par notre société.

Ces dispositions s'appliqueront à toutes les catégories de joueurs et de concours ainsi que les concours « loisirs ».

Les inscriptions, aux journées de qualifications aux championnats de France, Bellecour et celles de la coupe de Noël seront payées directement par la société.

Remboursement par le trésorier.

**L'Association sportive bouliste d'AMPUIS apportera une aide à ses licenciés sous le respect de la charte suivante :**

Formation en quadrette, composée uniquement de licenciés de notre association  
Formation en doublette, composée uniquement de licenciés de notre association.

**Les licenciés devront se rendre disponible pour chaque organisation de notre association et porter la tenue dans toutes les compétitions pour lesquelles ils demandent le remboursement.**

L'ASB AMPUIS remboursera le montant des inscriptions aux licenciés qui présenteront cette fiche correctement renseignée au verso et qui auront respecté cette charte, cependant pour des raisons budgétaires le plafond suivant est instauré :

- 8 remboursements maxi en quadrettes.
- 8 « « en doublettes ;
- 8 « « en tête à tête.
- Pas de remboursement pour les concours organisés par notre société.

Ces dispositions s'appliqueront à toutes les catégories de joueurs et de concours ainsi que les concours « loisirs ».

Les inscriptions, aux journées de qualifications aux championnats de France, Bellecour et celles de la coupe de Noël seront payées directement par la société.

Remboursement par le trésorier.